

Synthèse

**Candidature du
Bassin minier Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial
CAHC**

I.	Les grandes étapes de la candidature	p.3
II.	Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine	p. 5
III.	La proposition d'inscription	p. 16
IV	Description des éléments inclus dans le périmètre	p.22

I. Les grandes étapes de la candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial

- **2002 :** Inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la liste indicative de la France
- **2003 :** Lancement de l'Association Bassin Minier Uni en charge du portage de la candidature pour le compte du territoire et de la mobilisation des acteurs et de la population autour de ce projet
 - *Président : Jean-François Caron, Maire de Loos-en-Gohelle, Conseiller Régional*
 - *Président du Comité de Soutien : Pierre Mauroy, Sénateur*
 - *Financement : Etat Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Conseils Généraux Nord et Pas-de-Calais, les huit intercommunalités concernées par la candidature, financements privés (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne)*
- **2003/2005 :** Construction des fondements de la candidature, organisation de la mobilisation, réalisation d'un premier dossier qui sert de base à une collaboration avec le Ministère de la Culture.
- **2005/2007 :**
 - La Mission Bassin Minier est chargée de l'élaboration d'un Schéma de Développement Patrimonial à l'échelle du bassin minier qui est le support de l'élaboration d'un plan de gestion « UNESCO »
 - Réalisation de l'inventaire hiérarchisé du patrimoine minier
 - Finalisation des études : historiques, paysagères, juridiques, ...
 - Séminaire d'experts internationaux pour qualifier la candidature
 - Colloques organisés sur le territoire : porté à connaissance, construction collective des conditions de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine
 - Montée en puissance de la mobilisation : publications, expositions, circuits de visite, événementiels, spectacles à l'initiative des acteurs du territoire publics ou associatifs
- **2008/2009 :**
 - Implication du MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat) dans l'instruction de la candidature (dimension paysage, élaboration des outils de gestion)
 - Auditions par le Comité des Biens Français du Patrimoine Mondial de Daniel Percheron, Président de Région, et de Jean François Caron, Président de BMU.
 - Campagne exceptionnelle de protection Monuments Historiques : protection de 69 édifices issus de l'héritage minier.
 - Finalisation du dossier de candidature
- **2010 :** Dépôt du dossier de candidature auprès du Centre du Patrimoine mondial par l'Etat français
- **2012 :** Examen de la candidature par le Comité du Patrimoine mondial à Saint-Petersbourg, Russie

II. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine

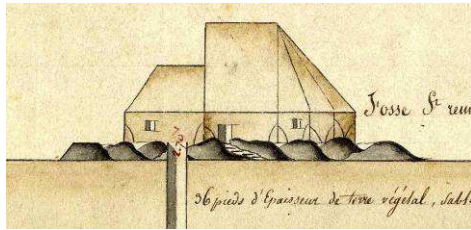
Contexte géologique et géographique

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Plus globalement, il fait partie des gisements houillers qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde.

Après celui de la Rhur en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest. Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain. Associée à un relief peu marqué en surface, cette caractéristique a directement influencé le mode de développement, l'organisation et l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètre de large ; 1,2 kilomètres de profondeur.



270 ans d'histoire



1720 : Découverte de charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord.

1757 : Fondation de la première compagnie minière, la Compagnie des Mines d'Anzin.

1832 : La Compagnie des Mines d'Anzin crée la première caisse de secours chargée de verser des allocations aux mineurs blessés.

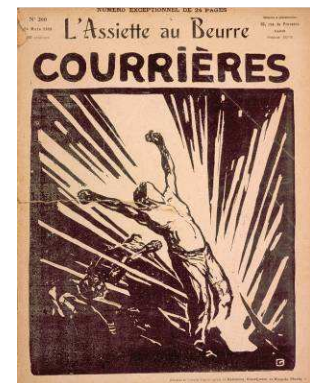
1841 : Découverte du charbon à Oignies.

1847 : Sondage à la fosse de l'Escarpelle, près de Douai, donnant l'impulsion pour la mise en exploitation du Bassin du Pas-de-Calais.

1906 : Catastrophe des Mines de Courrières, 1099 morts.

1913 : Le Bassin du Nord – Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (27 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs.

1914-1918 : Première Guerre mondiale : 103 fosses détruites (sur environ 150) , 1900 kilomètres de galeries inutilisables.



1930 : Production record de 35 millions de tonnes (64% de la production nationale).

1939-1945 : Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes

1946 : Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais. Institution du « Statut du mineur ».

1947 : 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier au plus fort de la Bataille du charbon.

1956 : Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs.

1968 : « Plan Bettencourt » qui prévoit l'arrêt progressif de l'activité.

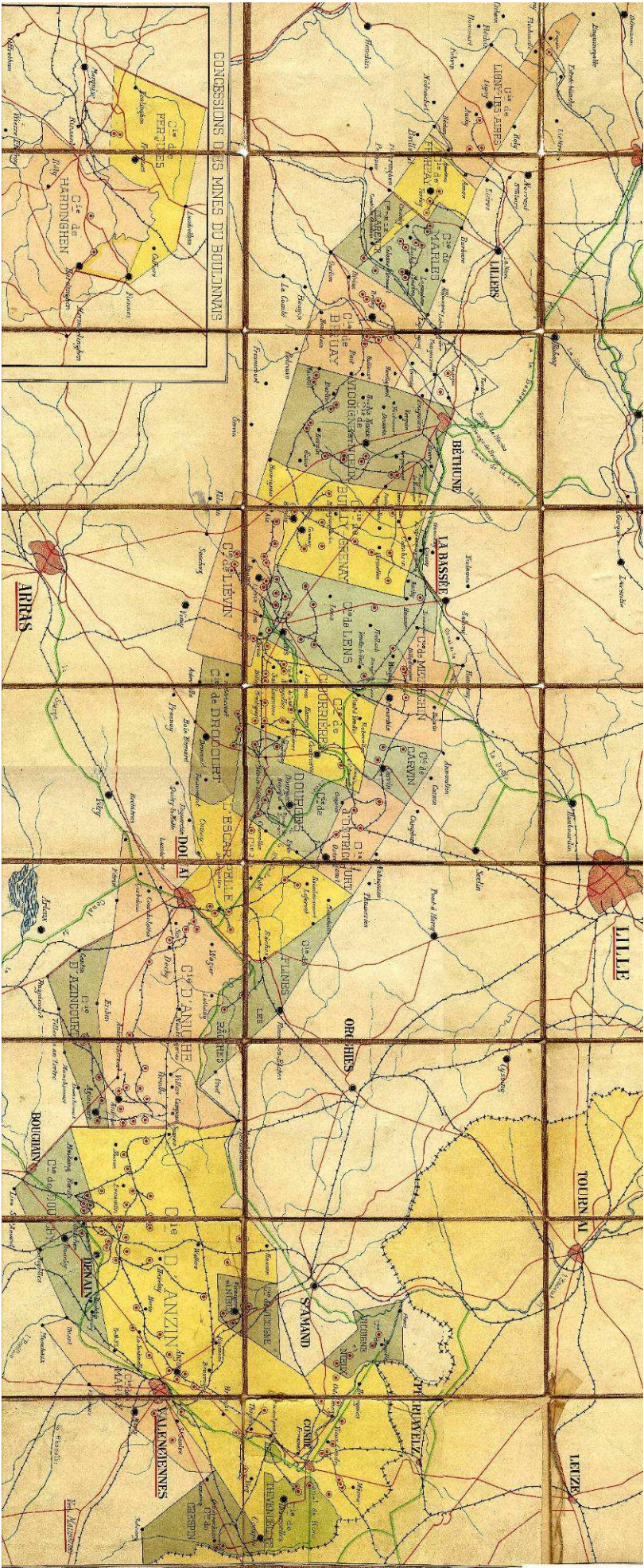
1971 : Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs

1974 : Catastrophe de Liévin : 42 morts.

1981 : Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs.

1990 : La dernière « gaillette » est remontée à la fosse du 9-9 bis de Oignies.

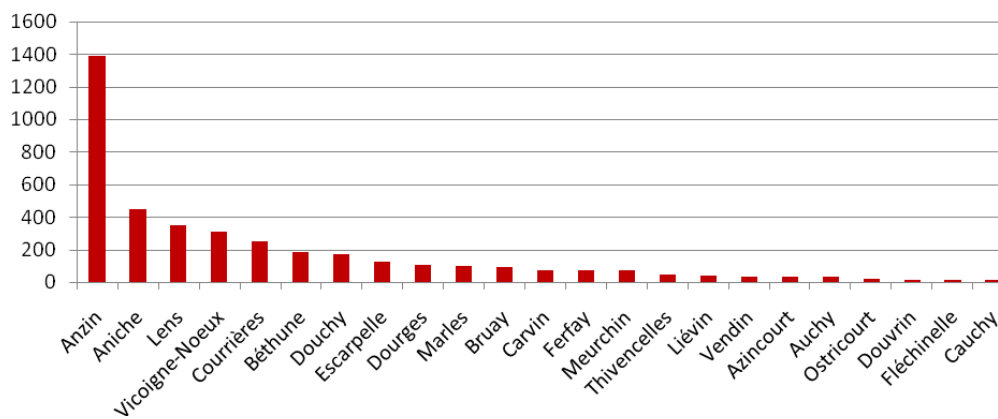




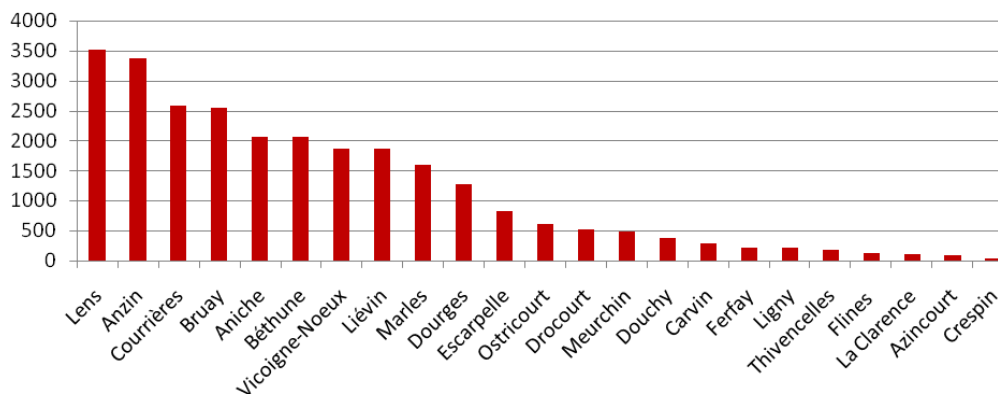
Le Bassin minier du Nord- Pas de Calais en quelques chiffres

- 18 compagnies minières (en 1939) et 8 groupes d'exploitation nationaux (entre 1946 et 1990)
- 600 puits foncés
- 100 000 kilomètres de galeries
- 2 milliards de tonnes de charbon extraites

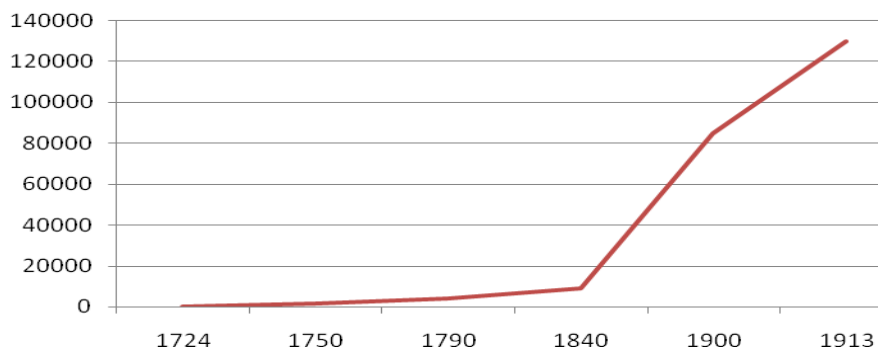
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1865 et 1869 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 4 millions de tonnes



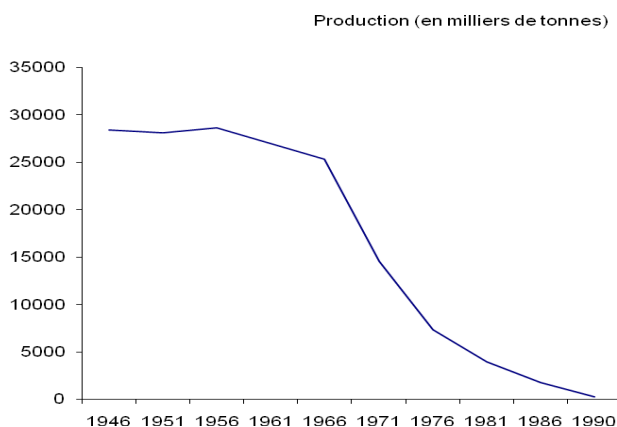
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1908 et 1912 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 27 millions de tonnes



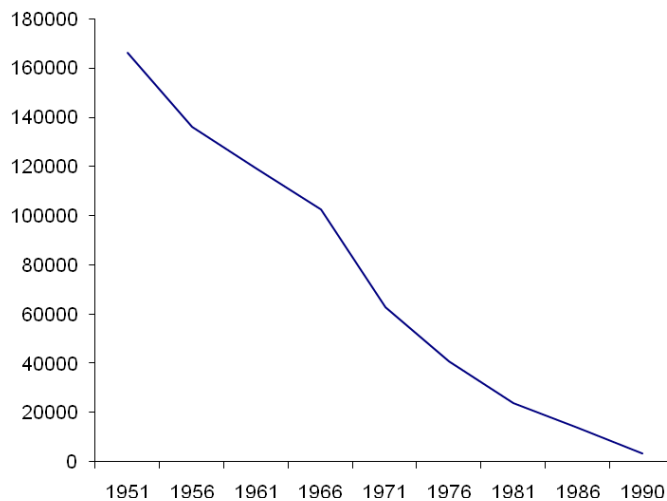
**Evolution des effectifs ouvriers
dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais 1724-1913**



Production des HBNPC de 1946 à 1990



Effectifs des HBNPC de 1951 à 1990



Le patrimoine et les paysages du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est un territoire de grande ampleur marqué par de nombreux héritages liés à l'exploitation charbonnière. Cette aventure industrielle de près de trois siècles, tournée vers la richesse du sous-sol, est venue intensément modifier les caractéristiques physiques d'un territoire antérieur essentiellement rural. Elle a été génératrice d'un ensemble d'éléments physiques nécessaires au développement de l'activité. De nombreux éléments techniques ponctuent ainsi le territoire : *les fosses et les chevalements, les terrils, les infrastructures de transport.*



L'exploitation industrielle du charbon a de même enrichi le paysage en l'urbanisant d'une façon totalement originale par rapport au passé agricole du territoire, en gonflant les noyaux urbains préexistants ou en parsemant le territoire de nouveaux habitats, les *cités ouvrières et leurs équipements collectifs.*

Cette histoire industrielle est aussi une histoire humaine. Trois siècles d'activité industrielle ont vu se développer une *culture minière* qui, au travers de pratiques d'abord initiées par les Compagnies minières, continue de vivre et de se transmettre.

Héritage technique



Les fosses constituent le cœur de l'exploitation du charbon. En dehors des quatre grandes sites de la mémoire (fosse du 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye Centre historique minier à Lewarde), on recense encore aujourd'hui une centaine de vestiges de fosse de type ateliers, salle des bains-douches... Directement associés, **les chevalements** constituent aujourd'hui des signaux visuels très forts dans le paysage du Bassin minier. 21 sont encore visibles. Désormais investis d'une fonction mémorielle très forte, ils offrent un témoignage exceptionnel de l'évolution des techniques d'extraction.

Les terrils sont les symboles de l'image et de l'identité du Bassin minier. En effet, l'impact paysager et environnemental de ces montagnes artificielles est considérable, surtout dans un territoire de plaine. Le Bassin minier a compté jusqu'à près de 350 terrils en pleine période d'exploitation minière. Il en reste actuellement environ 200. Ces terrils ont soit été laissés intacts, et de fait réappropriés par la nature, soit exploités et aménagés, en zones de loisirs notamment.



L'exploitation minière s'est accompagnée d'un développement intense et exceptionnel de réseaux de traitement, de distribution et de commercialisation du charbon, qu'il s'agisse des voies ferrées appelées des « cavaliers », des gares ou des rivages aménagés. Au même titre que les fosses et les terrils, ces **infrastructures de transport** du charbon ont façonné le paysage et le territoire du Bassin minier.

Héritage social



Le territoire du Bassin minier se caractérise par l'ampleur et la diversité des créations patronales dans le domaine de l'**habitat minier**, des corons aux cités pavillonnaires, des cités-jardins jusqu'aux logements modernes. Les politiques sociales y ont été particulièrement développées,

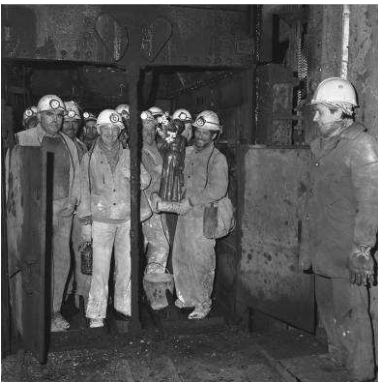
combinant intentions de contrôle de la main d'oeuvre et volontés d'expérimentation et d'innovation en matière d'amélioration du confort et de la salubrité, d'architecture et d'urbanisme. Cet héritage social compte aujourd'hui près de 600 cités minières qui présentent une très grande richesse architecturale et formelle.





De nombreux **équipements collectifs** ont également accompagné les impératifs de logement: écoles mais aussi églises, hôpitaux et salles des fêtes, équipements sportifs, *etc.* Le Bassin minier du Nord – Pas de Calais apparaît ainsi aujourd’hui comme un vaste laboratoire en matière de logement ouvrier sur une période de 150 ans

Héritage culturel



Se caractérisant par la massivité de ses héritages bâtis, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est également le support d’une histoire et d’une mémoire, celles du peuple de la mine, témoignant de l’apparition et de la constitution d’un modèle de classe ouvrière, de ses relations au travail, de ses actions collectives, de ses modes de vie et de ses pratiques culturelles.

Dans le cadre du travail à la mine, s’est forgée une cohésion de groupe, une identité collective qui a donné naissance à une véritable conscience de classe prenant forme dans les mouvements collectifs de revendication. Le souvenir des mouvements de grève témoigne de l’engagement d’un groupe qui a organisé sa révolte et qui s’est structuré par les syndicats. Dans le Bassin du Nord-Pas de Calais, au même titre que d’autres bassins miniers français, européens et internationaux, la précocité de ces actions collectives a fait progresser la législation du travail et la situation des mineurs a parfois été très en avance comparée à d’autres métiers en France.

L’immigration a accompagné l’histoire du Bassin minier du Nord – Pas de Calais durant ses trois siècles d’activité. Au fur et à mesure de leur développement, les mines du Nord- Pas de Calais deviennent un puissant aimant démographique et particulièrement après la Première Guerre mondiale quand les embauches se font massives afin de remettre en état les installations détruites. Ainsi, des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes sont venus s’installer dans le Bassin (Belges, Polonais, Italiens, Algériens, Marocains, *etc.*)



La sociabilité minière constitue une réplique à l'isolement social et l'uniformisation des modes de vie recherchés par les politiques patronales. Les pratiques, les associations et les sociétés héritées de la mine, désormais soutenues par les municipalités et les collectivités

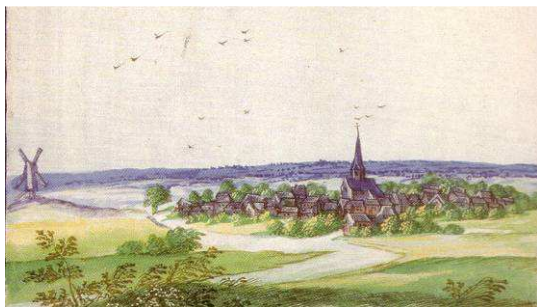


territoriales, donnent au Bassin minier une énergie associative forte et dense. Parmi ces pratiques, se trouvent la colombophilie, le sport (football, gymnastique, tir à l'arc, boxe, cyclisme), les pratiques artistiques (harmonies), le jardinage, les pratiques festives (fête de la Sainte Barbe).

Un paysage industriel pluriel

Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche, intégrant de nombreuses cultures commerciales (céréaliculture avec seigle, froment, avoine, houblon, fibres textiles et graines oléagineuses). Ces paysages sont alors caractérisés par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste.

C'est sur cette « toile de fond » que se développe à une vitesse fulgurante un paysage totalement différent, lié à la découverte du charbon et à son exploitation, témoignant à la fois



des exigences de production industrielle et de la progression des sièges d'extraction. Toutefois l'irruption de l'industrie dans le dessein régional n'a pas effacé les signes de l'activité agricole et les caractéristiques rurales du territoire, elle est venue surimposer tous les éléments de production, créant un territoire

cohérent et homogène, expression des différentes périodes de l'histoire du territoire.

Système vivant qui n'a cessé d'évoluer pendant trois siècles, les paysages du Bassin minier se sont construits sur un territoire aux nombreuses facettes et notamment sur des spécificités naturelles et paysagères qui contribuent à sa variété patrimoniale.

La diversité des formes du relief ajoutée aux multiples modes d'occupation de l'espace, offre aujourd'hui au Bassin minier plusieurs facettes comme autant de grands paysages homogènes qui se distinguent les uns des autres par des caractéristiques qui leurs sont propres. La traversée du Bassin minier d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, propose autant d'ambiances différentes et il est ainsi possible de passer aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.



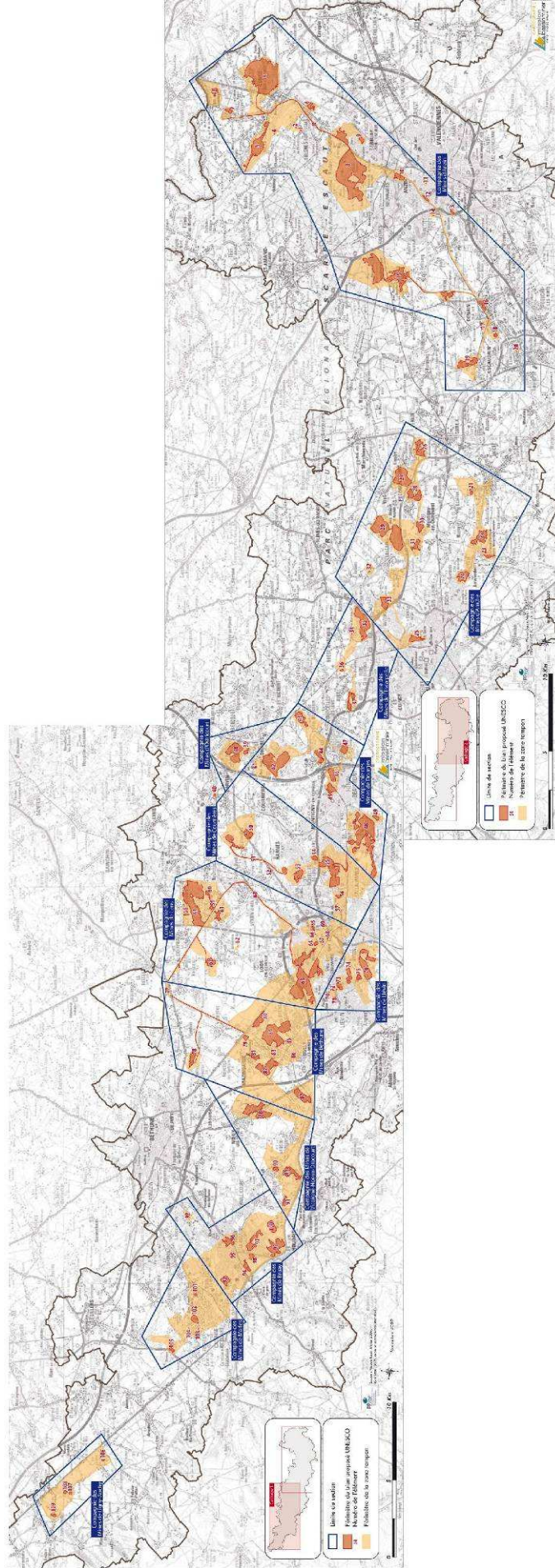
Inventaire global du patrimoine

Le Bassin minier compte aujourd'hui, entre autres :

- 4 grands sièges d'exploitation « sites de la mémoire », la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, la fosse n°9-9bis à Oignies, la fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, la fosse Delloye à Lewarde (Centre historique minier), ainsi qu'une centaine de vestiges de fosses
- 21 chevalements
- Environ 200 terrils
- 563 cités minières et leurs équipements collectifs (église, écoles, stades, dispensaires...)
- Plus de 200 kilomètres de cavaliers (chemins de fer)

**III. La proposition
d'inscription au titre de
« Paysage Culturel Evolutif »**

- Section n°1 :** La Compagnie des Mines d'Anzin
Du berceau de l'exploitation à la Nationalisation
- Section n°2 :** La Compagnie des Mines d'Aniche
Une vitrine architecturale de l'habitat minier
- Section n°3 :** La Compagnie des Mines de l'Escarpelle
Entre Nord et Pas-de-Calais
- Section n°4 :** La Compagnie des Mines d'Ostricourt (Groupe de Oignies)
Un patrimoine moderne
- Section n°5 :** La Société des Mines de Dourges
Le fer de lance des cités-jardins
- Section n°6 :** La Compagnie des Mines de Courrières
Une insolente prospérité
- Section n°7 :** La Société des Mines de Lens
L'impérialisme minier
- Section n°8 :** La Société Houillère de Liévin
La dynamique
- Section n°9 :** La Compagnie des Mines de Béthune
De la ruralité au gigantisme minier
- Section n°10 :** La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
La mine à la campagne
- Section n°11 :** La Compagnie des Mines de Bruay
La vallée minière
- Section n°12 :** La Compagnie des Mines de Marles
La limite occidentale du Bassin minier
- Section n°13 :** La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Les confins du gisement



La définition du périmètre du Bien proposé à inscription a permis de qualifier, sur l'ensemble du territoire, les objets et les éléments de valeur universelle exceptionnelle, à la fois sur leurs qualités individuelles mais également dans leurs permanentes interactions, sources d'un paysage riche et multiple.

L'étroite imbrication des caractéristiques – historiques, géographiques, paysagères, urbaines, architecturales et culturelles – du patrimoine suppose un jeu d'échelles constant et complexe, permettant de saisir, de manière la plus juste et la plus complète possible, les différentes clefs de lecture de ce Paysage Culturel.

Afin de guider cette lecture, **le Bien proposé à inscription est ici présenté et décrit en 13 sections distinctes. Le choix de définition de ces sections a privilégié les entrées historiques et spatiales de ou des concessions de chacune des Compagnies minières représentées puisque ce sont elles qui se sont partagé une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins d'exploitation.** En fonction de leurs gisements, de leurs administrations et de leurs puissances financières, elles ont transformé ce territoire et chacune d'entre elles y a laissé sa propre empreinte. Elles ont de même été à l'origine d'une culture spécifique, la culture minière, aujourd'hui encore parfaitement lisible à travers le patrimoine et notamment, les équipements collectifs. La concurrence soutenue que se livraient les Compagnies fut à l'origine d'une émulation particulièrement intense qui se lit aujourd'hui dans la richesse exceptionnelle du Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

La proposition d'inscription inclus :

- 17 fosses et vestiges significatifs de fosse dont les 4 grands sites de la mémoire (fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye à Lewarde)
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres d'anciennes voies de chemin de fer (cavaliers)
- 3 gares ferroviaires
- 124 cités ouvrières
- 45 écoles et équipements de loisirs
- 17 églises et chapelles
- 21 équipements de santé
- 3 sièges de compagnies minières
- 4000 hectares de paysage...

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais concerne, sur 120 kilomètres, l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen dont la France a contrôlé l'exploitation sur une partie du territoire de deux départements (Nord et Pas-de-Calais, constituant aujourd'hui l'une des vingt-deux régions françaises). Le Bassin est appréhendé comme une continuité géologique et territoriale se caractérisant par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente un cas remarquable de transformation d'un paysage historique essentiellement rural par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon, dont la production a été de façon prédominante orientée vers sa commercialisation en tant que combustible. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction ; ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage.

Les traits de caractère technique de la construction économique du Bassin demeurent suffisamment nombreux pour constituer, sur les 120 kilomètres de son étendue, une chaîne remarquable d'unités d'exploitation qui constituent autant de signaux pour la mémoire du travail, mais aussi autant de lignes d'horizon créées par l'homme, au terme d'une action non concertée mais génératrice d'un paysage historique absolument original dans la répétitivité de sa structure.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distingue par l'abondance et la diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Ces créations résidentielles, évoluant vers un type particulier d'organisation urbaine, constituent une exposition de l'architecture de l'habitat ouvrier en pays minier, dont la survivance massive constitue, avec les témoignages conservés sur les anciens lieux du travail, l'autre trait marquant d'un paysage construit d'un caractère unique.

Au terme d'une période liée à l'arrêt de l'exploitation minière et à la réaction de rejet imputable à son impact sur le territoire et sur les hommes, le Bassin conserve aujourd'hui un nombre élevé d'éléments patrimoniaux hérités de l'âge d'or du charbon, éléments constitutifs précieux d'un paysage original.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. Mais il n'est pas moins exemplaire au niveau de l'implication croissante de sa population dans l'intégration de cet héritage de la mine dans son patrimoine vivant, facteur de complémentarité entre la sécurité d'une identité et d'une fierté maintenues, et la volonté d'un nouveau développement s'appuyant sur la force d'une mémoire.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'un échange d'influences considérable pendant un siècle environ (depuis 1820 à l'entre-deux-guerres) sur le développement de l'architecture et du concept d'habitat ouvrier lié aux grandes entreprises industrielles, et ce, dans une aire culturelle essentiellement Nord-Ouest européenne.

Prenant pleinement part à la recherche du modèle de cité ouvrière au cours du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle, le Bassin minier est particulièrement représentatif des multiples réflexions évolutives qui nourrissent à la fois les industriels et les architectes de l'époque en Europe. Ces échanges, confortés par les Expositions universelles et industrielles, ont trouvé de multiples applications dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, à la fois dans le temps et dans l'espace, depuis le passage par étapes de l'habitat en rangs continus à un habitat fractionné en unités multi-familiales associées à des jardins, jusqu'à la structuration de cet habitat en cités-jardins renvoyant à une planification au niveau d'un quartier sinon d'une ville autonome. L'une des caractéristiques du Bassin minier du Nord-Pas de Calais réside précisément dans la densité des témoignages de cette circulation des idées, des pratiques et des expériences liées à l'habitat ouvrier.

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural évoluant vers l'apparition d'un paysage complexe qui illustre d'une façon exceptionnelle une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle (fin 18^e siècle- milieu du 20^e siècle).

Cette période est celle au cours de laquelle, du fait de l'exploitation à grande échelle des ressources en charbon, est apparu un nouveau type d'établissement humain associant dans une totale promiscuité les espaces d'extraction et de production - les lieux de travail - et les espaces consacrés à l'hébergement et aux équipements collectifs correspondant à la satisfaction des principaux besoins collectifs de la population ouvrière – les lieux de vie (cités). Sont ainsi nés une organisation de l'habitat et un système d'établissement humain radicalement différents de l'histoire urbaine traditionnelle et environnante. De nouveaux

éléments de structuration du paysage sont apparus - les infrastructures de production, les terrils, les réseaux de transports, les étangs d'affaissement et les cités minières - , créant ainsi un nouveau paysage totalement artificiel, obéissant aux seules logiques d'exploitation, et qui témoigne pleinement du processus d'industrialisation en Europe au cours des 19^e et des 20^e siècles.

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

Le Bassin minier reste directement et matériellement associé à la Catastrophe des Mines de Courrières survenue le 10 mars 1906. Dès le 11 mars 1906, l'annonce de la catastrophe soulève de vastes mouvements de solidarité partout en France et en Europe. Par son ampleur et son nombre spectaculaire de victimes, elle constitue un évènement majeur trouvant un large écho en France comme à l'étranger. Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, cet évènement a agi tel un détonateur et est venu accélérer en Europe et en Amérique du Nord la recherche en matière de prévention des accidents miniers.

IV. Description des éléments CAHC

Compagnie(s) minière(s) présente(s) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin :

La Compagnie des Mines d'Ostricourt

Un patrimoine moderne

La concession d'Ostricourt, d'une superficie de 2300 hectares, est située sur la bordure septentrionale du Bassin minier du Nord – Pas de Calais, à l'endroit où le gisement est plus restreint et où il s'amenuise. La Compagnie des Mines d'Ostricourt (1860 – 1946) y exploite uniquement un charbon anthraciteux et maigre. Sur toute la période d'exploitation, la production reste modeste en comparaison avec celle des riches concessions voisines.

Le paysage du secteur est principalement marqué par les infrastructures datant de la Nationalisation avec, notamment, le siège de concentration de la fosse n°2 du Groupe d'Oignies et la construction de nombreuses cités modernes.

Contexte historique

Après un premier sondage fructueux opéré par la Société de recherche d'Ostricourt en 1855, la première fosse est construite en 1856. Quatre ans plus tard, la Compagnie des Mines d'Ostricourt voit le jour.

Pendant les vingt premières années d'exploitation la production reste limitée, dans deux puits en exploitation à Oignies. En 1884 de nouvelles veines sont découvertes au niveau de Libercourt ce qui permet d'accroître significativement la production. Alors qu'en 1897 un nouveau puit est creusé à



Carvin, les premières cités ouvrières sont construites et le réseau ferroviaire de la Compagnie se développe. Entre 1893 et 1913 la production est multipliée par cinq, mais la Première Guerre mondiale entraîne la destruction massive des infrastructures. La reprise est cependant assurée dès 1921 et le retour à une production normale intervient en 1923. La production croît rapidement, grâce à de nouveaux travaux et à la modernisation des installations, pour atteindre le million de tonnes en 1930.

Lors de la Nationalisation de 1946, la Compagnie des Mines d'Ostricourt est intégrée au Groupe de Oignies. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, seules quatre fosses demeurent en activité.

La fosse n°6 ferme en 1954 et l'extraction s'arrête en 1952 et 1956 aux fosses n°5 et n°7, celles-ci deviennent des fosses d'aéragage et de transport de personnel. La récession charbonnière entamée à la fin des années 1960 affecte le Groupe de Oignies. Le siège d'extraction n°2 ferme en 1975, la majorité des infrastructures de la concession est démantelée et la trame du réseau ferroviaire des mines s'efface. Les éléments ponctuant aujourd'hui la concession d'Ostricourt sont essentiellement issus de la Nationalisation.

Contexte paysager

D'abord timide jusque dans les années 1890, l'urbanisation minière prend de l'ampleur à partir du creusement du puit n°3 en 1897 et des puits n°4 et 5 en 1906-1907. Les cités pavillonnaires apparaissent à proximité des fosses et n'ont de cesse de s'étendre entre Libercourt et Ostricourt dans la première moitié du 20^e siècle.

Avec la Nationalisation et la concentration de la production sur le siège n°2 à Oignies, la construction



de cités modernes dans les années 1950 vient compléter le continuum urbain des cités. Cette extension cesse avec la période de récession charbonnière. Les infrastructures de production disparaissent du paysage.

Intensément urbanisé, le paysage est aujourd'hui constitué de petites et moyennes villes (Libercourt, Ostricourt, Oignies) fortement marquées par l'exploitation minière. Quelques massifs forestiers, hérités du paysage originel, viennent border ce tissu urbain très dense.

Le style Ostricourt dans les cités minières

Petite Compagnie, la Compagnie des Mines d'Ostricourt n'a pas construit beaucoup de cités. Sur les 28 cités recensées, la majorité d'entre elles sont des cités pavillonnaires (26) et quelques cités-jardins (2). Leurs qualités paysagères sont assez remarquables tandis que les qualités architecturales et urbaines sont moyennes.



Les cités ne possèdent pas de qualités urbaines particulièrement remarquables. Cependant, la voirie est généralement courbe et les habitations sont très souvent disposées en quinconce, créant ainsi un front de rue ouvert. Les équipements collectifs sont rares. En revanche, les qualités paysagères sont particulièrement remarquables en raison notamment des très nombreux alignements d'arbres dans les allées des cités.

Concernant les qualités architecturales, les logements sont presque exclusivement regroupés par groupes de deux. Les matériaux de construction sont la brique ou le parpaing de schiste. Les volumétries des maisons de la Compagnie sont très simples. Les décors et les modénatures sont sobres : toiture classique à longs pans, linteaux de béton peints en blanc.

La Société des Mines de Dourges

Le fer de lance des cités-jardins

La concession de la Société des Mines de Dourges, d'une superficie de 3800 hectares, est obtenue en 1852, soit dix ans après la découverte de la première veine de charbon. La Société exploite différentes qualités de charbon avec au Nord, du charbon maigre et demi-gras et au Sud, du charbon gras à coke. Durant toute son activité, la Société des Mines de Dourges reste une Société moyenne, en comparaison avec les Compagnies voisines de Courrières et de Lens, mais une Société prospère. Cette bonne santé financière permet aux administrateurs de la Société d'expérimenter des innovations architecturales et paysagères. Ainsi, en véritables pionniers, ils introduisent des modèles de cités-jardins développés en Angleterre. Il s'agit alors d'une révolution dans l'habitat ouvrier du Bassin minier. De même l'architecte en chef des travaux de la Société, E. Delille, introduit le béton dans la construction des infrastructures de production. Ainsi, le soin architectural apporté par la Société des Mines de Dourges à ses infrastructures de production comme à ses cités la distingue assurément au sein des autres Compagnies du Bassin minier.

Contexte historique

La Société des Mines de Dourges est à l'origine de la première découverte de charbon dans le Pas-de-Calais. En 1841, Madame de Clercq, propriétaire d'un château et d'un parc à Oignies, décide de faire appel à un sondeur pour établir un captage d'eau. Le creusement de ce puit entraîne la découverte fortuite d'une veine de houille à 150 mètres de profondeur. La concession est demandée et obtenue en 1852 et la Société civile d'exploitation est fondée en 1855. Dès 1856, un premier puit, la fosse n°2, produit près de 40 000 tonnes de charbon.

Rapidement la Société investit dans de nouveaux puits : 4 fosses sont ainsi construites entre 1858 et 1894. Cette orientation permet une croissance régulière de la production. Au début du 20^e siècle, la Société produit plus d'un million de tonnes par an, possède son propre rivage d'embarquement à Noyelles-Godault, et son propre réseau ferroviaire. C'est aussi l'époque où elle décide de la construction de la première cité-jardin du Bassin minier, la cité Bruno, en 1904 à Dourges.



A la veille de la Grande Guerre, la production avoisine les 1 400 000 tonnes avec 6 fosses en activité. Mais les séquelles de la retraite allemande rendent la reprise difficile. La Société décide alors de changer de statut pour faciliter la levée de fonds dans l'optique de la reconstruction de l'appareil de production. Le retour à la normal s'annonce durant l'exercice 1924-1925. La Société en profite pour continuer ses efforts en matière d'habitat ouvrier et construit de nouvelles cités-jardins.

La production continue de croître jusqu'en 1928 où elle dépasse les 1 800 000 tonnes extraites. Mais la crise qui touche le secteur houiller dès 1928 et le reste de l'économie à partir de 1929 aboutit à une baisse irrémédiable de la production. Lors de la Nationalisation de 1946, la Société des Mines de Dourges est intégrée au groupe d'Hénin-Liétard.

Le début de la décennie 1960 marque l'apogée de l'exploitation dans le Bassin. La récession entamée à la fin des années 1960 concerne peu la concession de Dourges puisque la plupart de ses fosses sont fermées depuis les années 1950, seules subsistent deux fosses. La fosse n°8 à Evin-Malmaison est fermée en 1976 et aussitôt démantelée (subsiste aujourd'hui le chevalement) ; la fosse n°9-9bis résiste quant à elle jusqu'au bout du processus de fermeture puisqu'elle fut la dernière à être fermée dans le Bassin minier du Nord – Pas de Calais en décembre 1990.

Contexte paysager

Le territoire observé est partagé entre deux types de paysages différents mais complémentaires : au Nord, la concentration d'infrastructures de transports diverses, de panneaux de signalisation et d'espaces industriels, commerciaux et liés à la logistique ; au Sud, le tissu minier est venu densifier les petites villes préexistantes (Oignies, Dourges, Noyelles-Godault et Hénin-Liétard - future Hénin-Beaumont, qui se démarque par son échelle plus importante et ses fortifications) pour finalement créer une masse urbaine presque homogène. Cet ensemble paysager est ponctué de nombreuses poches agricoles qui persistent et viennent créer d'importants espaces de respiration visuelle.

Depuis les années 1980, la trame du réseau ferroviaire s'est atténuée et quelques terrils ont été exploités et requalifiés. En revanche, si quelques cités ont disparu, le tissu urbain minier est encore pleinement visible sur le territoire.



Le style Dourges

La Société des Mines de Dourges est la première à construire des cités-jardins dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais suivant le modèle simplifié des théories d'Ebenezer Howard. Elle réalise entre 1904 et 1914 quatre cités-jardins : les cités Bruno, Promper, Darcy et Margodillot et est rapidement suivie par les Compagnies des Mines de Lens et d'Anzin. De manière générale, la Société a peu construit de cités. 17 d'entre-elles sont encore présentes sur le territoire. Les cités-

jardins représentent 47% de cet ensemble tandis que les cités pavillonnaires en représentent 29% et les corons 24%.

Les qualités urbaines de la Société sont assez remarquables notamment par l'introduction de la forme urbaine de la cité-jardin qui, par un souci d'amélioration de la vie du mineur, enrichie les cités de voiries courbes, de places et placettes. Par ailleurs, les équipements collectifs n'apparaissent que dans ces cités-jardins : églises, écoles et salles des fêtes.

Les qualités paysagères de la Compagnie des Mines de Dourges se retrouvent principalement dans les cités-jardins. Une attention particulière est apportée aux espaces extérieurs, sous forme d'alignement d'arbres, de places et de placettes plantées mais aussi dans les jardins privés qui s'agrandissent.



Les cités de la Compagnie des Mines de Dourges présentent des qualités architecturales très diversifiées et novatrices, depuis les corons aux cités-jardins.

Les maisons des corons de la Compagnie présentent des caractéristiques architecturales variées et souvent travaillées au niveau des modénatures (pilastre de refend, bandeaux) et de la toiture (à pans brisés).

Les cités pavillonnaires présentent des typologies très simples. Il s'agit souvent de logements recouverts d'une toiture à pans brisés et enrichis de pilastre de refend. Les faux colombages en enduit de ciment sont également présents dans les parties supérieures des façades.

Les qualités architecturales des cités-jardins sont remarquables par la diversité des typologies et des décors. Ces typologies se différencient



par la volumétrie générale du bâtiment, la forme de la toiture et la présence ou non d'un porche. Les toitures varient d'une habitation à l'autre : à 2 ou 4 pans, en demi-croupe, avec ou sans lucarnes, débords et soulèvements. Les modénatures les plus courantes sont les faux-colombages et les chainages au niveau des angles et le contour des baies. Ces maisons sont construites principalement en briques et parfois en parpaings de schiste.

La Compagnie des Mines de Courrières

Une insolente prospérité

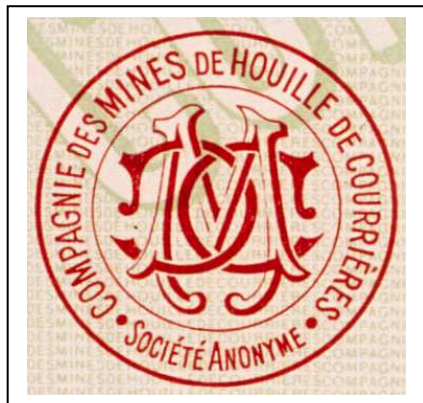
La concession de la Compagnie des Mines de Courrières, d'une superficie totale de 5 400 hectares, est fondée en 1852. Dès la fin du 19^e siècle, elle s'impose comme l'une des quatre plus puissantes Compagnies du Bassin minier, avec celles d'Anzin, de Lens et de Béthune. Son extraordinaire croissance s'accompagne de la création d'un intense réseau d'infrastructures de production et de résidence.

Cette prospérité est néanmoins douloureusement noircie par la Catastrophe des Mines de Courrières du 10 mars 1906 et ses 1099 victimes. Cette catastrophe, dont les villes de Billy-Montigny, Méricourt et Sallaumines portent encore la mémoire, souligne à quel point l'exploitation minière s'est très souvent réalisée au détriment de la sécurité et de la vie des hommes au fond. L'histoire de la plus grande catastrophe minière européenne du 20^e siècle n'est pas sans écho aux catastrophes qui interviennent encore aujourd'hui de manière régulière dans divers Bassins miniers du monde.

Contexte historique

En 1848, divers investisseurs lillois forment une société pour rechercher du charbon entre Douai et Oignies. Dès le mois d'avril 1849, un premier sondage est foncé et atteint la houille. La Compagnie des Mines de Courrières est fondée le 5 août 1852 et reçoit le même jour sa concession.

L'histoire de la Compagnie est guidée par une grande volonté d'entreprendre, de manière régulière,



pour assurer le développement de l'exploitation. Ainsi, à partir de 1849, la Compagnie fonce de nouvelles fosses avec une régularité impressionnante, environ tous les 5-7 ans. Dès 1857, elle se dote d'un chemin de fer ralliant le canal de la Souchez et un vaste port d'embarquement établi sur les communes d'Harnes et de Courrières. Les premières cités minières sont édifiées en 1880. La production connaît une croissance importante et constante grâce à un gisement régulier et fournissant un charbon gras de très bonne qualité : la production double tous les dix ans. Rapidement la Compagnie devient une des houillères les plus importantes du Bassin minier, derrière celles de Lens et d'Anzin.

En 1906, la Compagnie est durement touchée par la catastrophe qui porte son nom et dans laquelle 1099 des 8500 mineurs employés perdent la vie. Malgré cet événement, la production reprend rapidement et en 1910 la Compagnie fonce une douzième fosse. La Première Guerre mondiale dévaste entièrement les installations de Courrières et la reconstruction dure jusqu'en 1924, date à laquelle la Compagnie retrouve une extraction de plus de trois millions de tonnes par an. Finalement, en 1925, elle détrône sa puissante voisine, la Compagnie des Mines de Lens, pour devenir la première puissance minière française. Elle maintiendra sa supériorité jusqu'en 1939, résistant à la crise des années 1930. Durant cette période d'entre-deux-guerres la Compagnie continue de construire de vastes cités pavillonnaires. Lors de la Nationalisation en 1944, la concession de Courrières est intégrée au Groupe d'Hénin-Liétard. Au cours des années 1950 et 1960 plusieurs fosses vont stopper leur activité d'extraction, la fosse n°21-22 à Harnes étant la dernière à fermer. Les installations sont rapidement démontées. Depuis les années 1980, la trame du réseau ferroviaire s'est atténuée et quelques terrils ont été exploités et requalifiés. En revanche, le tissu urbain minier, majoritairement constitué de cités, est encore pleinement visible.

Contexte paysager

Le territoire, au nord de la concession, est marqué par une alternance de paysages agricoles et de paysages urbains teintés par la période minière. La plaine de la Gohelle est ainsi propice à l'exploitation agricole et offre un paysage ouvert sur des champs régulièrement ponctués de vastes terrils.

Plus au sud, il s'agit d'un paysage quasi-exclusivement urbain en grande partie lié à l'exploitation minière. Les villes situées de part et d'autre de l'axe reliant Douai à Lens se sont ainsi constituées à partir de l'association de plusieurs cités minières. Si depuis les années 1980 l'impact paysager des infrastructures d'extraction et de transport s'est quelque peu atténué, le tissu urbain minier, lui, est encore bien identifiable.



Le style Courrières dans les cités minières

Sur les 29 cités aujourd'hui recensées et construites par la Compagnie des Mines de Courrières, 86% sont des cités pavillonnaires (25) et 14% des cités de corons (4).

Les qualités urbaines des cités de la Compagnie des Mines de Courrières ne sont pas particulièrement remarquables. Les cités, de taille assez conséquente, sont majoritairement structurées selon une voirie orthogonale avec des pavillons implantés aux angles au niveau des carrefours. Elles sont en outre principalement situées de part et d'autre de la Route Nationale n° 43 (Valenciennes-Douai-Lens) offrant ainsi un impressionnant front bâti. Quant aux caractéristiques paysagères, elles sont quasiment inexistantes.



Les qualités architecturales de la Compagnie reposent sur un nombre important de typologies d'habitations et sur la richesse des motifs de briques présents sur les façades et les pignons des habitations.

Les corons de la Compagnie des Mines de Courrières prennent deux formes différentes. L'une très simple, en briques monochromes, avec quelques modénatures (arc en briques ou en métal, bandeaux, fausses baies, etc.) et l'autre, plus travaillée dans la volumétrie et les modénatures et motifs. La toiture se soulève et vient accueillir des lucarnes. Des motifs de briques blanches de toutes formes enrichissent les façades.

Dans les cités pavillonnaires, les volumétries sont remarquablement diversifiées. Plusieurs typologies d'habitations sont observables et sont souvent alternées au sein des alignements pour créer du rythme. Ainsi, les habitations peuvent être formées de deux volumes simples accolés ou de deux volumes identiques collés en miroir. Elles sont recouvertes de toitures à croupe, avec lucarnes plus ou moins étroites ou avec des lucarnes-pignons. Les linteaux sont le plus souvent en métal ou en ciment avec pointe-de-diamant.



Les motifs d'ornementation sont formés de briques de couleur blanche ou jaune et se situent en façade et sur les pignons au niveau de la corniche, des angles, des refends et sous forme de bandeaux ou de faux-colombages à différentes hauteurs. Chaque maison se différencie l'une de l'autre par les variations de motifs.

Éléments CAHC

Compagnie	Élément	N° identification	Commune(s)
Compagnie des Mines d'Ostricourt	Paysage et ensemble minier de Libercourt	38	Libercourt
	Ancienne fosse n°2 et Mine-image	39	Oignies
	Hôtel de Ville	40	Carvin
Société des Mines de Dourges	Monument à Madame Declercq	41	Oignies
	Paysage et ensemble miniers de la fosse n°9-9bis	42	Oignies, Dourges
	Ensemble minier de la fosse Cornuault	43	Evin-Malmaison
	Cité Bruno	44	Dourges
	Cité Foch	45	Héin-Beaumont
	Terrils 87 et 92	46	Dourges
	Cité Crombez	47	Noyelles-Godault
	Paysage et ensemble miniers de Drocourt	48	Héin-Beaumont, Drocourt, Rouvroy, Billy-Montigny, Méricourt
Cité de la parisienne	49	Drocourt	
Compagnie des Mines de Courrières	Cité Saint-Paul	50	Carvin

Hérités des fosses n°2 à Oignies et n°5 à Libercourt, le paysage et l'ensemble minier de Libercourt se caractérisent par un tissu minier vaste et dense. Les cités de la Faisanderie, de la Forêt et 1940 offrent une grande variété de typologies d'habitations et des équipements insérés dans un cadre forestier exceptionnel.



De typologie particulière, **le terril 115** est issu de l'activité du siège de concentration n°2 à Oignies. Exploité pour sa valeur économique puis requalifié par des actions de terrassement et de pré-verdissement, le terril 115 n'a pas conservé ses caractéristiques originelles. Toutefois, il n'en demeure pas moins monumental et balise résolument le paysage. Terril en cours d'acquisition dans le cadre de la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I. Il sert également de support aux loisirs et aux activités sportives et pédagogiques.



La cité de la Faisanderie est une très vaste cité moderne, construite par le Groupe de Oignies entre 1946 et 1947, et aujourd'hui répertoriée comme *cité exceptionnelle*. La cité est structurée selon une voirie courbe et est majoritairement composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux. Elle comprend en outre quelques rares pavillons regroupant 4 logements. Dès l'origine, des pigeonniers ont été construits à l'arrière des habitations. Très aérée, la cité de la Faisanderie se distingue surtout par ses qualités paysagères. Construite en lisière du bois d'Epinois, elle est ainsi ponctuée de très nombreux arbres. Les vastes jardins clôturés par des haies végétales confèrent à la cité une ambiance très empreinte de nature. Le style architectural est sobre avec toitures classiques à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée ou rectangulaire avec encadrement en béton. Chaque pavillon comporte en façade un cartouche portant la date de construction. Certaines habitations possèdent des fers d'ancrage reprenant le monogramme de la Compagnie des Mines d'Ostricourt (lettres M et O entrelacées).



Construite dans les années 1950, **l'école de la Faisanderie** est un édifice compact de base rectangulaire, élevé sur deux niveaux et s'allongeant sur une cinquantaine de mètres. Entièrement construit en briques, il repose sur un soubassement en béton et est recouvert d'une toiture à quatre pans. Parfaitement symétrique, il apparaît comme un édifice monolithe, en dehors de deux corps en saillie correspondant aux entrées de l'école des filles et de l'école des garçons.



L'église Saint-Henri, construite dans les années 1960 pour répondre au grand nombre de fidèles français et polonais résidant dans les cités environnantes, se démarque de l'architecture classique. La conception du plan de l'édifice s'articule autour de quatre cercles qui se recoupent, laissant un espace libre à l'intérieur de l'édifice. A l'extérieur, l'aspect de l'édifice est trapu, formé de six grands pignons triangulaires qui forment les façades. Celles-ci sont percées de nombreuses baies rectangulaires en béton. De grandes toitures en ardoises, très couvrantes, telles un couvercle posé, descendent presque jusqu'en bas des murs et reposent sur de gros plots de béton. La façade principale est précédée d'une avancée semi-circulaire en béton, coiffée d'une casquette et reposant sur quatre piliers en béton, permettant un accès à l'abri.



La cité de la Forêt est une très petite cité moderne construite par le Groupe de Oignies en 1946 et aujourd'hui répertoriée comme *cité exceptionnelle*. Elle est organisée selon un système de ruelles en impasse à partir d'un axe central et alterne voirie courbe et orthogonale. Particulièrement atypique, la cité est essentiellement composée de chalets en bois individuels. Elle comprend également quelques pavillons en briques regroupant deux logements, en plain-pied ou sur deux niveaux, ou regroupant quatre logements. La cité de la Forêt possède des qualités paysagères remarquables : construite en lisière de bois, elle est ponctuée de très nombreux arbres majestueux situés le long de la voirie ou au cœur des espaces publics. De même, les jardins privés occupent une place importante et participent aux qualités environnementales de la cité. Le style architectural des chalets en bois et des pavillons de deux logements est sobre et fonctionnel. L'architecture est plus travaillée sur les pavillons de quatre logements : toit à quatre pans, bandeau en enduit de ciment gris, bandeau en enduit de ciment noir, fenêtres en bow-window recouvertes d'un enduit en ciment.



Construite par la Compagnie des Mines d'Ostricourt en 1940, **la cité pavillonnaire 1940** fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Elle se distingue avant tout pour son environnement paysager. Elle se caractérise par une voirie orthogonale et par une implantation du bâti en retrait de rue mettant en avant de petits jardins privés fermés par des clôtures en béton parfois doublées d'une haie végétales. Dans chaque rue, des alignements d'arbres viennent conforter les qualités paysagères. La cité est composée de maisons jumelées regroupant deux logements, construites en briques, en parpaings de schiste ou recouvertes de béton gravillonné. L'architecture est sobre, les façades sont simples avec uniquement des linteaux droits en béton surmontant les ouvertures.



Le puits n°2 du Groupe d'Oignies a été établi à l'emplacement de l'ancien puits Henri Charvet (1860) de la Compagnie des Mines d'Ostricourt. Mis en route en 1950, le puits est définitivement arrêté en 1976, après avoir extrait plus de 21 millions de tonnes de charbon. La particularité de cette fosse est d'avoir extrait le charbon à l'aide d'une machine d'extraction à vapeur, ce qui s'explique par l'absence de centrale électrique dans les environs. Bien que rapidement démantelé, le carreau de fosse conserve le bâtiment abritant la machine d'extraction à vapeur, la salle des fêtes et la salle des bains-douches, rares témoins sauvegardés de la nouvelle génération de carreaux miniers entièrement conçus et bâtis après 1946. Présentant les formes et les attributs d'un style Art-Déco tardif, l'ensemble des bâtiments (bâtiment d'extraction, salle des fêtes, bains-douches), construit en béton armé et en brique, est protégé au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Depuis 1993, l'ancien bâtiment d'extraction est devenu le « Centre de la mine et du chemin de fer Denis Papin », s'attachant à la conservation et la mise en valeur du matériel de chemins de fer utilisés par les Houillères.

Situé sur le carreau de la fosse n°2, **le terril 115a** est issu de l'activité de la fosse avant sa transformation en siège de concentration. Petit terril plat, il est demeuré intact et a conservé ses caractéristiques. Il a la particularité d'accueillir en son centre une partie des galeries de la mine-image.

Datant de 1945, **la mine-image** de Oignies est protégée au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009. Elle est constituée de longs tunnels de tôle prolongés par une galerie souterraine placée sous le terril 115a. Animé par d'anciens mineurs, ce musée présente des reconstitutions des galeries du fond, de nombreux outillages et une riche collection de matériel roulant dont, élément phare du musée, la dernière berline remontée de la fosse n°9-9bis le 21 décembre 1990, marquant la fin de l'exploitation dans le Bassin minier.

HOTEL DE VILLE

Identif. n° 40

Carvin

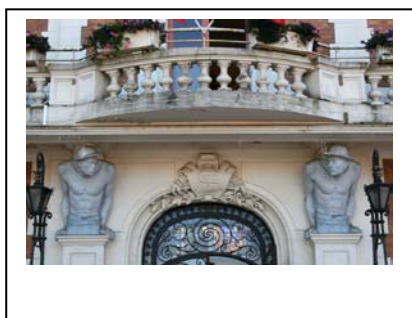
CAHC

L'Hôtel de ville de Carvin ne figure pas dans la concession d'Ostricourt mais en raison de sa proximité avec le patrimoine minier et se situant sur l'ancienne concession de Carvin, il est particulièrement emblématique du rapport de pouvoir noué entre une Compagnie minière et une municipalité.



Par la décoration extérieure et intérieure, le pouvoir public affirme ici clairement son identité minière et la défense des travailleurs de l'industrie minière. L'Hotel de ville est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Achévé en 1932 selon les plans de l'architecte Emile Benoît, l'édifice se présente comme un grand bâtiment allongé composé d'un corps central et de deux ailes latérales. La partie centrale est encadrée de deux pavillons et surmontée d'un grand comble sommé d'un belvédère. Ce même corps central concentre la totalité de la décoration extérieure sur un avant-corps en très faible ressaut. Entre les deux pavillons court un large balcon reposant sur deux atlantes. Il s'agit de deux mineurs s'extirpant d'une gaine. Ils portant tous les deux un pantalon de mineur et le casque emblème de leur profession.



Les décors intérieurs liés à l'activité minière sont concentrés dans le vestibule d'honneur et la cage d'escalier. La balustrade d'un majestueux escalier en bois avec rampes en fonte est composée de trois panneaux dont le motif central est un « trophée de mineur » (casque de mineur devant deux pioches croisées). L'élément décoratif le plus important de la cage d'escalier est un grand vitrail rectangulaire à deux panneaux terminés dans les parties supérieures par une portion triangulaire. A gauche, le panneau représente des mineurs sortant de la mine. A droite, les paysans récoltent la moisson. Dans les écoinçons latéraux, deux allégories féminines sont assises sur deux des termes de la devise républicaines placés en escalier : « LIBERTE » et « EGALITE ». Au centre, un médaillon ovale présente un buste de Jean Jaurès et est entouré des armes de la ville de Carvin.



MONUMENT A MADAME DECLERCQ

Identif. n° 41

Oignies

CAHC



Inséré dans le parc du château Declercq, le **monument commémoratif à Madame Declercq** est situé à quelques dizaines de mètres de l'emplacement réel de la découverte du charbon dans le Pas de Calais. En 1841, lors des travaux de forage d'un puits nécessaire à l'alimentation des serres et des bassins du parc, la houille est trouvée à 150 mètres de profondeur. Cette découverte aboutira en 1855 à la création de la Société des Mines de Dourges. Grâce à une partie des bénéfices de la production de charbon, Madame Declercq devient la « bienfaitrice et mère d'Oignies ». Le monument, inauguré une première fois en 1913, se compose de trois grandes parties : un soubassement en pierre formant une large base sur laquelle repose un grand groupe sculpté en bronze et enfin, un stèle en porphyre sert de fond à l'ensemble et se prolonge au-dessus par un obélisque sur lequel est posé un médaillon à l'effigie de Madame Declercq. Le groupe en bronze est forme d'un large piédestal représentant une roche de charbon, sur lequel reposent deux figures : un mineur et sa compagne. Sur un cartouche est apposée une inscription dédicatoire : « A MME DECLERCQ 1812 – 1878 BIENFAITRICE D'OIGNIES ». Dans la partie basse de la grande stèle prennent place deux bas-reliefs en bronze représentant des éléments liés à l'agriculture et des éléments liés à la découverte du charbon.

L'ensemble minier de la fosse n°9/9bis constitue un exemple remarquable de la logique de formation des paysages du Bassin minier, avec le triptyque fosse/terril/cité. Composé de la fosse n°9/9bis, des terrils 110, 116 et 117 et des cités Declercq et des Bonniers, cet ensemble accueille tous les éléments du système minier. Il se démarque également par la qualité architecturale de la fosse n°9/9bis et de la cité-jardin Declercq.



La fosse du 9/9bis de la Compagnie des Mines de Dourges constitue un ensemble patrimonial industriel qui permet de lire parfaitement le fonctionnement du système minier. La construction du site intervient après la Première Guerre mondiale, dans le contexte du redressement économique de la Région. La fosse, dès l'origine composée de deux puits et nommée « Siège Declercq-Crombez », commence son activité en 1934 et bat des records de production dès 1939. Après la Nationalisation, le site passe sous la gestion du Groupe d'Hénin-Liétard et la fosse subit au début des années 1960 la concentration de sa production vers une nouvelle fosse, celle du puits n°10. C'est symboliquement sur le site du 9/9bis qu'est remontée la dernière gaillette du Bassin minier du Nord – Pas de Calais, le 21 décembre 1990. Le site comprend aujourd'hui de nombreux bâtiments avec, entre autres, chevalements et bâtiments des recettes, salles des machines et des compresseurs, lampisterie, tour de réfrigération, bâtiments d'administration et de service, bains-douches et ateliers, salle de paie et maison de gardien. D'une très grande cohérence, le site assume pleinement l'utilisation du béton armé et l'utilise pour donner à ses édifices un caractère monumental. Protégée au titre des Monuments Historiques, la fosse du 9/9bis fait également partie des quatre grands sites de la mémoire du Bassin minier.



Le terril 110 est issu de l'activité de la fosse 9/9bis. Il s'agit d'un terril conique perceptible de loin et marquant résolument le paysage. Plus vaste à l'origine, il a été exploité et requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement.



Construite à partie de 1933 et complétée par quelques logements modernes dans les années 1960, **la cité-jardin Declercq** fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Se développant en arc de cercle autour du carreau de fosse, la cité, par l'orientation de ses habitations et l'ouverture des pignons vers la fosse, crée un lien visuel permanent entre l'espace privé du mineur et son lieu de travail. La grande majorité des pavillons offre des logements regroupés par deux, implantés en retrait de rue, mettant ainsi en avant de petits jardins privés. Les jardins privés, situés à l'arrière des habitations, et les espaces publics arborés, ponctuant la cité, donnent à l'ensemble de bonnes qualités paysagères. De style architectural régionaliste, la cité est composée de maisons de briques enduites d'un ciment gris. La grande richesse de cette cité est la diversité de traitement des parties hautes des façades avec des motifs très variés de faux-colombages sur les lucarnes et les pignons.



Le dispensaire de la Société de Secours Minière fut construit dans les années 1960 par le Groupe d'Oignies. Il se compose de deux corps de bâtiment de base carrée, l'un élevé sur un niveau, l'autre de plain-pied. Les deux bâtiments sont recouverts d'un enduit de ciment de couleur claire et d'une toiture à quatre pans. L'architecture est sobre et fonctionnelle. Le dispensaire est toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs.



Contiguë à la cité Declercq, **la cité des Bonniers** est une cité moderne construite par le Groupe de Oignies dans les années 1950. Elle se structure selon une voirie orthogonale et est composée d'habitations regroupant deux logements sur un seul niveau. L'ensemble des pavillons dispose sur l'arrière d'un jardin clôturé par des haies végétales, ce qui donne à l'ensemble de la cité de bonnes qualités paysagères. Typique du style lié à la Nationalisation, l'architecture est sobre : toiture à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres carrées ou rectangulaires filantes et encadrements en béton.



Le terril 116 est lié à l'activité de la fosse n°10, vaste siège de concentration datant de 1956 et aujourd'hui remplacé par la plateforme logistique multimodale Delta3. Le terril a pris une ampleur considérable au fur et à mesure de l'exploitation, jusqu'en 1990, pour s'étendre aujourd'hui sur plus de 80 hectares, pour une hauteur de 45 mètres. Terril plat, il n'a pas été exploité mais a été requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement. Il est inscrit dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Pas-de-Calais et sert de support à des activités sportives et pédagogiques.



Le terril 117 est également lié à l'activité de la fosse n°10. Ce terril plat, moins haut que son voisin (10 mètres) a été exploité puis requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement. Il est inscrit dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Pas-de-Calais.

L'ensemble minier Cornuault est aujourd'hui composé du chevalement de la fosse n°8 de la Société des Mines de Dourges, dernier vestige issu du démantèlement du carreau, et de la cité-jardin Cornuault située à proximité.



Démarrée en 1913, l'activité de la fosse n°8 s'arrête brusquement lors de la Première Guerre mondiale pour ne reprendre qu'en 1927. A partir de 1961, la fosse est rattachée au siège de concentration n°10 d'Oignies pour servir de puits d'aérage et de service. La fosse n°8 cesse définitivement son activité en 1973. Construit en 1922, **le chevalement de la fosse n°8** servait à l'origine à la fosse 3ter de Marles-les-Mines. Il a été amené à Evin-Malmaison en 1968. Il s'agit d'un chevalement de type à faux-carré porteur avec quatre bigues. Construit en poutrelles à âme pleine, il est équipé de deux planchers à molettes superposées de 6,50 mètres de diamètre. Aujourd'hui situé au cœur d'un vaste espace en friche issu du démantèlement de la fosse, ce chevalement est protégé au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009



La cité-jardin Cornuault, construite dans les années 1930, fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Elle se développe en pétale de fleurs aux abords de l'ancien carreau de fosse n°8, suivant une voirie courbe sur ses franges et orthogonale en son cœur. La grande majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par deux. La cité Cornuault offre une variété de perspectives mettant en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons, façades latérales, arbres, haies et dans certaines rues, le chevalement de la fosse n°8. Les jardins privés, situés à l'arrière de chaque habitation, et les espaces publics arborés, ponctuant la cité, donnent à l'ensemble de bonnes qualités paysagères.

Typique des cités-jardins de la Société des Mines de Dourges, les façades de la cité Cornuault sont enduites de ciment peint. Par ailleurs, le traitement de la partie supérieure des façades repose sur des motifs variés de faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief, sur toutes les lucarnes et les pignons.

Enfin, la cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes à doubles, triples ou quadruples pignons centrés, des soulèvements de toiture, demi-croupe et des toitures à très longs pans caractéristiques du style régionaliste développé par la Société des Mines de Dourges.

CITE BRUNO

Identif. n° 44

Fourges

CAHC

Il est fort probable que la cité Bruno, dont la construction date de 1904, soit la première cité-jardin construite en France. Tel un véritable laboratoire de la cité-jardin, la cité Bruno comprend plusieurs types d'habitations et plusieurs îlots différents. Dans les années 1920, la Société des Mines de Fourges fit construire une salle des fêtes, une extension de la cité ainsi qu'une école, une église et son presbytère.

La cité Bruno de Boisgeline, fut construite à Fourges entre 1904 et 1908 pour y loger les très nombreux immigrés polonais venus travailler pour la Société. Elle est réalisée à mi-chemin des puits n°2 et n°8 de Fourges, selon les plans de l'architecte E. Delille. Répertoriée comme *cité exceptionnelle* du Bassin minier, la cité est divisée en deux parties : à l'Est, la petite cité-jardin d'origine composée de trois rues courbes se scindant et se rejoignant entre-elles ; à l'Ouest, la cité nouvelle, une autre petite cité-jardin composée de trois rues parallèles reliées à leurs extrémités et formant des îlots rectangulaires. Enfin, un îlot central raccorde harmonieusement les deux parties. Dans le secteur Est, les habitations sont principalement groupées par deux. Dans le secteur Ouest, les maisons sont regroupées par quatre. Dans l'îlot central, les maisons sont groupées par deux. La présence de ces formes urbaines très différentes donne un caractère particulier à la cité et il semble que celle-ci ait servi de laboratoire pour les ingénieurs de la Société. En 1908, à la fin de la construction de la cité, toutes les rues ont été ornées de très beaux platanes plantés très régulièrement, créant des alignements majestueux et offrant au quartier un caractère verdoyant. Les jardins, fermés par des haies végétales, accentuent le cadre de vie agréable et jouent un rôle central dans la qualité paysagère et urbaine de la cité.

L'ensemble de la cité est construit en briques, les façades enduites et/ou peintes. Quelques traces des décorations d'origine persistent avec notamment des différences de traitement entre la partie haute, enduite et décorée de faux-colombages en ciment, et la partie basse de la façade, plus sobre. Quelques décors variés autour et entre les ouvertures, apportent une fantaisie et une originalité certaine sur des habitations à la fois massive et simple.





Quant à la cité Bruno nouvelle, construite en 1925, elle suit une voirie orthogonale avec un bâti en retrait de rue. La grande majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par quatre ou six. Les façades sont enduites de ciment peint. La partie supérieure de façades est plus travaillée. Leur traitement repose sur des motifs variés de faux-colombages. La cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes à doubles, triples ou quadruples pignons centrés et des soulèvements de toits.



L'école de la cité Bruno fut construite en 1925. Très simple, il s'agit d'un bâtiment compact, de base rectangulaire et élevé sur deux niveaux. Il est recouvert d'un toit à deux pans. Construit en briques, le béton est utilisé pour les soubassements et les linteaux des ouvertures. Parfaitement symétrique, la façade principale est composée de dix travées, deux d'entre-elles sont percées au rez-de-chaussée de larges ouvertures correspondant aux entrées de l'école des filles et de l'école des garçons.



Dès 1924, la Société des Mines de Dourges fit bâtir **l'église Saint-Stanislas** avec son presbytère, église destinée à la population de la cité Bruno, essentiellement polonaise. Non connu, l'architecte de l'édifice a choisi d'adopter une version très particulière et inhabituelle du style romano-byzantin, se rapprochant fortement, dans ses formes et masses générales, des pylônes des temples égyptiens. Il s'agit d'un vaisseau en béton prolongé à l'Est par une chapelle de moindre taille. Il est couvert par un toit à deux versant en forte pente.



Le presbytère est un bâtiment de deux niveaux, construit en parpaings de schiste, visible sous un enduit gris. Il est de plan rectangulaire, avec un avant-corps en façade, et couvert d'un toit à deux versants couvert d'ardoises. Son architecture s'inscrit dans le style pittoresque et néo-régionaliste de la cité Bruno. Depuis Juin 2009, l'église Saint-Stanislas et son presbytère sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques.



La salle des fêtes, construite en 1924, est composée de deux corps de bâtiments contigus. Le premier accueille la salle des fêtes à proprement dite, abritée sous un toit à deux pans. Le deuxième correspond aux annexes arrières réservées aux espaces techniques.

La cité-jardin Foch était rattachée à la fosse n°2, dite Sainte-Henriette, de la Société des Mines de Dourges. Elle est l'une des applications des plans types des cités-jardins de la Société dessinés par son architecte en chef E.Delille. Cette cité est également dotée d'équipements collectifs dont le centre familial (école ménagère) devenu aujourd'hui une école de musique.



Construite entre 1921 et 1922 avec quelques logements ajoutés en 1928, **la cité Foch** fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Par sa structure viaire, associant rues courbes et rues orthogonales, la Cité Foch offre une variété de perspectives mettant en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons façades latérales, arbres, haies et, dans certaines rues, les terrils n°87 et n°92. Les jardins privés situés à l'arrière des habitations et les espaces publics arborés ponctuant la cité, donnent à l'ensemble de bonnes qualités paysagères. L'architecture de la cité Foch respecte les principes développés par la Société de Dourges : façades enduites de ciment peint ; faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief, sur toutes les lucarnes et les pignons ; fenêtres mises en valeur par des encadrements en relief et surélevées de linteaux droits en béton. Enfin, la cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes à doubles, triples ou quadruples pignons centrés, des soulèvements de toiture, demi-croupes et à des toitures à très longs pans caractéristiques du style régionaliste développé par la Société des Mines de Dourges.



L'école ménagère de la cité Foch, construite dans les années 1930 au cœur d'un petit jardin, est composée d'un seul vaisseau précédé sur une de ses extrémités d'un avant-corps. Probablement construite en parpaings de schiste, elle est recouverte, dès l'origine, d'un enduit en ciment. Aujourd'hui l'école ménagère est requalifiée en école de musique.



Le dispensaire de la cité Foch fut construit dans les années 1960 par le Groupe d'Hénin-Liétard. Il se compose d'un seul bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage sous comble. Discret, le dispensaire prend l'allure d'une habitation classique, de base rectangulaire et possède un toit à deux pans. L'ensemble est recouvert d'un enduit en ciment de béton peint. L'architecture est sobre et fonctionnelle. Le bâtiment, toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs, accueille un centre de santé.

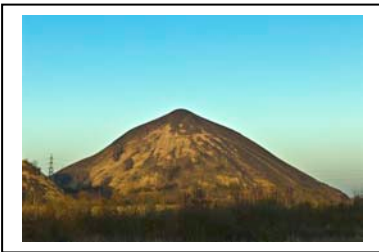
TERRILS 87 ET 92

Identif. n° 46

Dourges

CAHC

Les terrils 87 et 92 sont issus de l'activité de la fosse n°2 dite « Fosse Sainte-Henriette », de la Société des Mines de Dourges et de son lavoir. Situés au cœur d'un paysage d'infrastructures autoroutières particulièrement importantes, ils sont visibles depuis très loin et constituent de véritables balises d'entrée dans le Bassin minier depuis les autoroutes A1 et A21.



Le terril 87 est un terril conique demeuré intact depuis l'arrêt de l'exploitation et accueillant aujourd'hui une nouvelle végétation arborescente. Il s'étend sur une surface de 13 hectares pour une hauteur d'environ cent mètres.



Le terril 92, plus petit et de forme différente de son voisin, est un terril conique tronqué qui s'étend sur une surface de 5 hectares. Il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente. Il sert aussi de support à des activités sportives et pédagogiques.

CITE CROMBEZ

Identif. n° 47

Noyelles-Godault

CAHC



La cité-jardin Crombez, construite au début des années 1920, fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Elle suit une voirie courbe avec implantation du bâti en retrait de rue. Les courbes de la voirie de la cité offre une variété de perspectives mettant en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons, façades latérales et arbres. La grande majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par deux. Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par des clôtures en béton parfois doublées de haies végétales. La cité dispose également d'une vaste place publique arborée. Le traitement de la partie supérieure des façades repose sur des motifs variés de faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief. La cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes, des soulèvements de toiture, des demi-croupes et des toitures à très longs pans.

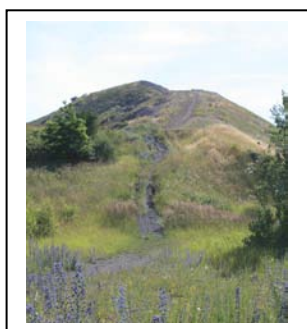
Le paysage et l'ensemble minier de Drocourt se trouvent à la convergence de trois concessions, celle de Courrières, celle de Dourges et celle de Drocourt. Cette dernière est rattachée en 1919 à la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux. Riche en charbon gras à coke, ce secteur a accueilli de nombreuses fosses. En 1892, la Compagnie des Mines de Drocourt construit une cokerie sur le site de la fosse n°1. Celle-ci est modernisée et complétée d'un lavoir et d'une centrale thermique après la Nationalisation. Ce vaste complexe industriel va bouleverser le paysage en donnant naissance à de vastes terrils encore visibles aujourd'hui. Aussi, dès le début du 20^e siècle, l'urbanisme minier va accompagner cet essor industriel : de nombreuses cités minières sont construites aux abords des fosses et de la cokerie, donnant lieu à l'organisation d'un urbanisme intercommunal de grande ampleur. La cokerie de Drocourt a cessé son activité en 2002 et a été démantelée immédiatement. Un vaste parc urbain, le « parc des îles », y prend désormais place.



Le terril 205, d'une superficie de 22 hectares, est issu du lavoir de Drocourt et le début de son édification date de 1958. Il s'agit d'un grand terril moderne à la forme atypique, à mi-chemin entre le terril conique et le terril plat, qui a conservé sa morphologie originelle. Il a fait l'objet d'aménagements légers destinés à la rendre accessible. En son sommet, il offre de larges vues ouvertes sur l'ensemble minier de Drocourt.



Le terril 101 est également issu du lavoir de Drocourt. Le début de son édification date de 1958. Il s'agit d'un grand terril plat occupant une surface de 46 hectares. Sur une partie, il fait actuellement l'objet d'une exploitation dont l'échéance arrive prochainement à terme. En partie exploité, il n'a donc pas totalement conservé ses caractéristiques originelles. En sommet il offre de larges vues ouvertes sur l'ensemble minier de Drocourt mais également vers Hénin-Beaumont et les terrils 84 et 92.



Contigu au terril 101, **le terril 84** est issu de l'activité de la fosse n°2 de Drocourt. Il s'agit d'un terril conique s'étendant sur 45 hectares pour une hauteur d'environ 80 mètres. Demeuré intact il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente et est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I. Il est également inclus dans le projet de « parc des îles » de la CAHC.



S'étendant au pied du terril 205, **la cité-jardin Darcy**, construite par la Société des Mines de Dourges fait partie des *cités exceptionnelles* du Bassin minier. Sa construction débute en 1909 pour s'achever dans les années 1922-1923. La cité suit une voirie courbe avec un bâti en retrait de rue. La majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par deux, trois ou quatre. Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par des clôtures en béton parfois doublées de haies végétales d'origine. Par le biais de sa structure viaire, la cité Darcy offre une variété de perspectives mettant en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons et façades latérales et, dans certaines rues, en arrière-plan, le terril 205. La majeure partie des façades est enduite en ciment peint et la partie supérieure de ces façades est ornée de motifs variés de faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief. La cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes, des soulèvements de toitures, des demi-croupes et des toitures à très longs pans.



Rattachée à la fosse n°10-20, **la cité de la fosse n°10** a été construite par la Compagnie des Mines de Courrières en deux phases, vers 1900 puis vers 1920. Répertoiree comme *cité exceptionnelle*, sa particularité est d'être composée de trois parties bien distinctes. La première partie, située au Nord des terrils 84 et 101, suit une voirie strictement orthogonale et est composée à la fois de très longs barreaux de corons datant du début du 20^e siècle et d'habitations pavillonnaires. Jouant avec la déclinaison du sol, chacun des blocs est en décalage par rapport au bloc voisin. L'ensemble est construit en briques monochromes et recouvert d'une toiture classique à deux pans. Cette partie de la cité a été complétée dans les années 1920 par des habitations pavillonnaires de volumétrie assez simple, construites en briques et présentant, en façade et sur les pignons, des motifs de briques de couleur blanche sous forme de bandeaux.

La deuxième partie de la cité, située à l'Ouest du terril 84 et séparée du reste de la cité par un tissu urbain traditionnel, est également constituée de barreaux de corons mais au style architectural beaucoup plus riche. Caractéristique du style Courrières, ces barreaux sont composés de la juxtaposition répétée de deux mêmes volumes collés en miroir. La toiture se soulève pour accueillir différentes lucarnes ornées, en façade, de jeux de briques rouges et blanches. Toujours aveugles, les pignons sont ornementés de nombreux motifs de briques blanches.



Rattachée à la fosse n°2 de la Compagnie des Mines de Drocourt, **la cité-jardin de la Résidence de la Motte**, anciennement cité Nouméa, fut entièrement reconstruite, entre 1921 et 1927, après le rachat de la Compagnie de Drocourt par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux. Plus vaste cité du Bassin minier du Nord – Pas de Calais, elle se développe le long et de part et d'autre d'un grand boulevard la reliant à la cité Résidence du Parc à Méricourt. Répertoiree comme *cité exceptionnelle*, elle accueille des équipements collectifs de très grande qualité au cœur d'un parc. Suivant un voierie exclusivement orthogonale la cité offre de longues perspectives. La grande majorité des pavillons, construits en briques, regroupe deux logements et dispose d'un jardin privé à l'arrière ceinturé par des haies végétales. Des alignements d'arbres, des mails piétons ainsi que le parc autour des équipements donnent une très haute qualité paysagère à l'ensemble de la cité. Le style architectural de la cité repose sur une ornementation discrète en briques blanches. Les entrées sont le plus souvent protégées par des porches en débord de toiture. La volumétrie est quant à elle recherchée et variée avec des toitures classiques à deux pans, relevés par des soulèvements ou des débordes de toiture, des toitures à longs pans brisés ou encore des pignons-lucarnes.



Implantée en bordure de la cité Résidence de la Motte, au centre de la place publique, **l'église Saint-Louis** est l'œuvre des architectes parisiens Duval et Gonse. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis Juin 2009. Dès 1924 la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt constate la nécessité de construire un édifice de culte dans une cité qui comprend alors 2740 habitants. La construction est engagée en 1928 et l'église est bénie le 6 avril 1930. Le plan de l'église repose sur le principe du plan en croix grecque, avec nef à travée unique. Les matériaux de construction sont la brique de parement à arêtes vives et la chaux. La toiture repose sur une charpente métallique. L'église est accompagnée de deux rangées de platanes placés sur les grands cotés de la place et formant un écran entre les corons et l'édifice.



Le presbytère français et le presbytère polonais de la cité de la Résidence de la Motte sont édifiés en prolongement des corons de chaque côté de la place publique de la cité, avec façade sur la place, en vis-à-vis l'un de l'autre. Ils font symboliquement et physiquement corps avec les corons, dont ils constituent respectivement le dernier logement. Chaque presbytère se compose, au rez-de-chaussée, d'un vestibule, un bureau, un salon, une salle à manger, une cuisine et un office. Ils possèdent également un étage carré où sont distribuées quatre chambres et une salle de bain. De style néo-flamand, ils sont intégralement construits en briques.



La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt charge au lendemain de la guerre, les architectes Duval et Gonse de l'aménagement de la place publique de la cité de la Résidence de la Motte ainsi que de **l'école des filles**, du pavillon de la directrice et de logements extérieurs destinés aux institutrices.

L'école est formée de deux bâtiments parallèles, construits en briques et couverts de tuiles, entre lesquels se trouvait la cour de récréation. L'édifice qui fait face à la place est flanqué de deux ailes de moindre hauteur, couverts par des toits à quatre pans. Le bâtiment derrière la cours est de conception plus ancienne et date de la Compagnie des Mines de Drocourt. Il est constitué d'un pavillon de cinq travées sur deux niveaux, couverts d'un toit à deux versants, et de deux ailes latérales de trois travées chacune sur un seul niveau couvertes par un toit à deux versants. Les pignons sont aveugles et ornés de quelques fleurons bleus.

L'église Saint-Louis, les deux presbytères et l'école des filles sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques depuis Juin 2009.



L'école des garçons de la cité de la Résidence de la Motte, construite en 1925, n'est pas située sur la place publique mais derrière, dans la continuité d'un alignement de pavillons. Imposant, le bâtiment en briques est composé d'un seul corps de bâtiment s'alignant sur une cinquantaine de mètres. Parfaitement symétrique, le pavillon central à deux niveaux possède une toiture à deux pans recouverte de tuiles en terre cuite. Du point de vue architectural, l'école des garçons s'inspire amplement de l'architecture publique de l'époque.



D'une longueur totale de quatre kilomètres, **le tronçon de cavalier Hénin-Beaumont/Rouvroy** débute aux pieds des terrils 101 et 84, les longe puis traverse la totalité de la cité de la Résidence de la Motte jusqu'à l'entrée de la cité de la Résidence du Parc à Méricourt, la gare de Méricourt étant la gare d'expédition du charbon. Aujourd'hui dépourvu de ses rails, le cavalier a été réhabilité en respectant parfaitement son tracé. Cette portion constitue désormais une liaison douce, permettant les activités de loisirs de type randonnée et ballade.



Attachée à l'ancienne fosse n°4-5 de la Compagnie des Mines de Drocourt, **la cité-jardin de la Résidence du Parc** à Méricourt fut construite dans les années 1920 et vient poursuivre la cité de la Résidence de la Motte. Beaucoup plus petite que sa voisine, elle est répertoriée comme *cité exceptionnelle* du Bassin minier. La cité suit une voirie courbe et le bâti est implanté en retrait de rue laissant en avant de petits jardins privés. Construits en briques, les pavillons regroupent deux ou trois logements. Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par des haies végétales. Des alignements d'arbres, des mails piétons ainsi qu'un vaste parc public confèrent à la cité une très haute qualité paysagère. Les habitations présentent une volumétrie recherchée et variée avec notamment des toits classiques à deux pans relevés par des débords de toiture ou des toitures dotées de pignons-lucarnes. Le style architectural est sobre avec des linteaux droits en béton et de légères frises de briques blanches soulignant le niveau des allèges et des planchers et rehaussant les pignons.

CITE DE LA PARISIENNE

Identif. n° 49

Drocourt

CAHC

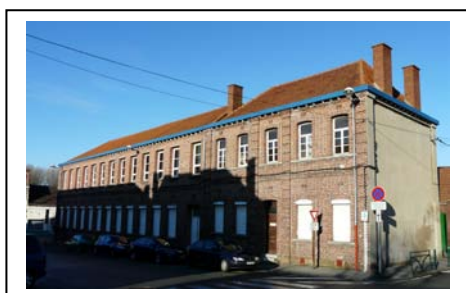


La cité de la Parisienne fut construite à partir de 1880 par la Compagnie des Mines de Drocourt, à proximité de la toute première fosse de la Compagnie, fosse dite « de la Parisienne ». En 1919, la cité devient la propriété de la Compagnie de Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt, et cette dernière fait construire, dans les années 1930, une église et une école au centre de la cité.

La cité de la Parisienne, exclusivement composée de barreaux de corons, est reconnue *cité exceptionnelle* du Bassin minier. Elle suit une voirie strictement orthogonale et se compose à la fois de très longs barreaux de corons et de barreaux plus courts, disposés de manière parallèle et recouverts d'un toit classique à deux pans. Les deux types de barreaux suivent les mêmes ordonnancements architecturaux, simples et sobres. Elevé sur deux niveaux, chaque logement est percé en son d'une ouverture correspondant à l'entrée et d'une baie rectangulaire verticale. Le second niveau est percé de deux baies rectangulaires. L'ensemble des ouvertures est surmonté d'arcs en briques légèrement cintrés avec clef de voûte.



Construite dans les années 1930, **l'église Sainte-Barbe** se situe au cœur de la cité et est précédée d'une très vaste esplanade bordée à la fois de barreaux de corons et des deux écoles de la cité. Une tour-clocher accolée au mur-gouttereau gauche a été bénie en 1956. Cette tour décalée donne un effet pittoresque dans cette composition sobre réalisée en briques rouges avec quelques éléments de béton armé, dont le porche d'entrée et le tympan. La façade principale se compose presque exclusivement d'un très grand pignon triangulaire rythmé par la disposition en triangle des briques des rampants rappelant l'architecture vernaculaire flamande. La tour-clocher est de section rectangulaire, elle est sommée par un toit en pyramide et d'une girouette en forme de coq. Des annexes à l'arrière créent l'illusion d'un transept bas, mais abritent en réalité deux sacristies.



Prenant l'allure de deux barreaux de corons, **les écoles de filles et de garçons** se situent en contrebas de l'esplanade de l'église Sainte-Barbe. Identiques, les deux bâtiments suivent les mêmes ordonnancements architecturaux qui les logements de corons. Plus hauts et plus massifs, ils sont élevés sur deux niveaux et recouverts d'une toiture à quatre pans. Deux des quatres pignons aveugles sont dotés de fausses baies.

CITE SAINT-PAUL

Identif. n° 50

Carvin

CAHC



La cité Saint-Paul est une cité mixte, répertoriée comme *cité* remarquable, comprenant à la fois des pavillons construits par la Compagnie des Mines de Courrières dans les années 1930 et des logements modernes construits par le Groupe d'Hénin-Liétard en 1948 et 1961.

La cité est structurée selon une voirie orthogonale et est exclusivement composée d'habitations regroupant deux logements, de plain-pied ou à deux niveaux. Les pavillons de la Compagnie de Courrières sont implantés en front de rue tandis que les habitations modernes sont en retrait de rue mettant en avant de petits jardins privés.

La cité Saint-Paul est dotée d'espaces publics arborés qui, associés à la permanence de haies végétales, lui confèrent de bonnes qualités paysagères. L'architecture des pavillons de la Compagnie de Courrières est particulièrement riche. La toiture est à deux pans avec demi-croupes et accueille deux pignons-lucarnes surmontant les baies de l'étage. Un bandeau en enduit de ciment souligne le niveau du plancher. La partie supérieure des façades et des lucarnes est ornementée de faux-colombages en enduit de ciment. Typique des Houillères nationalisées, le style architectural des pavillons modernes est sobre avec des toitures à deux pans et des baies de forme carrée avec encadrements en béton. Les entrées des habitations sont recouvertes d'une casquette en béton.